

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Bonnieux

dossier n° PC08402025S0015

date de dépôt: **08/09/2025**
demandeur: **Monsieur ravoire julien**
pour : **Surélévation de l'habitation existante,
création d'une annexe et d'une piscine.**
adresse terrain:
saint pierre 84480 bonnieux

Monsieur ravoire julien

saint pierre

84480 bonnieux

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre permis de construire référencé ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (13/09/2025). En conséquence, la demande de permis de construire a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le

22 DEC. 2025

Le maire

Le Maire de Bonnieux
M. Pascal RAGOT

